



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
16 SEPTEMBRE 2019 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 19-09-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 16 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 19-09-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of September 16, 2019.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 6 et 6 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19 h 23.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 août 2019 et de la réunion extraordinaire du 28 août 2019

RÉSOLUTION N° 19-09-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 août 2019

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 août 2019 et de la réunion extraordinaire du 28 août 2019 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 août 2019 et de la réunion extraordinaire du 28 août 2019 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 19-09-02

Subject: Adoption of Minutes of August 19, 2019 Regular Meeting and of August 28, 2019 Special Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of August 19, 2019, and of August 28, 2019 Special Meeting have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of August 19, 2019 and of August 28, 2019 Special Meeting.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes - 10 000 \$
- .2 Liste des commandes - 25 000 \$
- .3 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .4 Liste des chèques et dépôt directs
- .5 Rapport - ressources humaines
- .6 Permis et certificats

6. Proclamation de la semaine des bibliothèques publiques à Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 19-09-03

Objet : Proclamation de la semaine des bibliothèques publiques à Mont-Royal

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques du Québec ont un rôle majeur dans le développement de la littératie des Québécois et l'évolution de la société;

RESOLUTION N° 19-09-03

Subject : Proclamation of Public Library Week in Mount Royal

WHEREAS the public libraries of Quebec have united to promote and make known, the services offered by the libraries;

WHEREAS the public libraries of Quebec have a major role in the development of literacy for Quebecers and the evolution of society;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population:INFORMATION, ALPHABÉTISATION, ÉDUCATION ET CULTURE;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

De proclamer la semaine du 19 au 26 octobre 2019, « Semaine des bibliothèques publiques » à Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the importance and diversity of the mandate of public libraries for the population is INFORMATION, ALPHABETISATION, EDUCATION AND CULTURE;

WHEREAS the public library is the preferred location to obtain information and knowledge;

WHEREAS the public library is an essential cultural resource in a municipality and is a basic instrument for the cultural development of its residents;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To proclaim the week of October 19th to 26th, 2019 as "Public Library Week in Mount Royal".

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Demandes de subvention - Complexe sportif et communautaire

RÉSOLUTION N° 19-09-04

Objet : Demandes de subvention - Complexe sportif et communautaire

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à déposer une demande de subvention auprès de FCM, Énergir et Hydro Québec dans le cadre du projet de construction d'un nouveau complexe sportif et communautaire et de signer tous les documents s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Acquisition d'une œuvre d'art

RÉSOLUTION N° 19-09-05

Objet : Acquisition d'une œuvre d'art

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à signer un contrat de vente avec l'artiste Claude Millette pour la fabrication de l'œuvre Éclosion choisie par le comité de sélection en juin 2019;

RESOLUTION N° 19-09-04

Subject : Grant Applications - Sports and Community Complex

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize the Town Manager to submit a subsidy request to FCM, Énergir and Hydro Québec within the construction project for a new sports and community project and to sign all related documents.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 19-09-05

Subject : Acquisition a work of art

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize the Town manager to sign a sales contract with the artist Claude Millette to produce the work of art Éclosion chosen by the selection committee in June 2019;

D'autoriser le paiement d'un montant de 199 533,36 \$ (taxes incluses) à Claude Millette pour l'œuvre; montant payable en 3 versements égaux;

To authorize a payment of \$199,533.36 (including taxes) to Claude Millette for the work; amount payable in 3 equal instalments;

D'autoriser le financement de cette dépense à partir du surplus accumulé affecté à cette fin;

To authorize the financing of this expenditure from the accumulated surplus assigned for this purpose;

D'autoriser la directrice générale à signer une entente pour l'utilisation commune d'un immeuble avec l'Université de Montréal, concernant l'œuvre.

To authorize the Town manager to sign a joint agreement for the use of an immovable with the Université de Montréal, concerning the work of art.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés

RÉSOLUTION N° 19-09-06

RESOLUTION N° 19-09-06

Objet : Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés

Subject : Approbation of balance on hand from closed loan by-laws

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'affecter 101 477 \$ des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés au remboursement du capital et des intérêts, de l'année 2019, de la dette à long terme des règlements d'emprunt E-1201, E-1402 et E-1601.

To appropriate \$101,477 from the balance on hand of closed loan by-laws to principal and interest repayment, for 2019, of the long term debt of loan by-laws E-1201, E-1402 et E-1601.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 19-09-07

RESOLUTION N° 19-09-07

Objet : Ratification des débours

Subject : Confirmation of Disbursements

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er août au 31 août 2019:

To confirm and approve the disbursements for the period between August 1 to August 31, 2019:

Masse salariale: 2 341 632 \$

Payroll: \$2,341,632

Fournisseurs et autres paiements: 2 353 514 \$

Suppliers and other payments: \$2,353,514

Assurances: 1 336 \$

Insurance: \$1,336

Frais de financement: 28 047 \$

Financing costs: \$28,047

Total des déboursés: 4 724 529 \$.

Total disbursements: \$4,724,529.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Dépenses supplémentaires - Remplacement des réservoirs à essence aux Travaux publics

RÉSOLUTION N° 19-09-08

Objet : Dépenses supplémentaires - Remplacement des réservoirs à essence aux Travaux publics

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 29 061,95 \$ (taxes incluses) pour le projet no. 3 006 concernant le remplacement des réservoirs essence - Travaux publics, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De modifier le programme triennal d'immobilisations 2016 et 2018, pour le projet no. 3 006 en augmentant le crédit budgétaire de 466 450 \$ à 492 990 \$;

D'autoriser une affectation de 26 537,43 \$ en provenance du surplus, vers le budget des activités d'investissement, destiné au projet no. 3 006 concernant le remplacement des réservoirs à essence - Travaux publics;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Surplus

Imputation:
Projet : 3 006 - Remplacement des réservoirs essence - Travaux publics

Compte budgétaire : 22-300-00-719

Dépense : 29 061,95 \$ (taxes incluses)
Crédit : 26 537,43 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-09-08

Subject : Additional expenditure - Replacement of fuel tanks at Public Works

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an additional expense for the amount of \$29,061.95 (taxes included) for project no. 3 006 concerning the " Remplacement des réservoirs essence - Travaux publics", which includes, as needed, all accessory costs;

To modify the 2016 and 2018 triennial capital expenditures program, for project no. 3 006 by raising the budgetary credit amount from \$466,450 to \$492,990;

To authorize an assignment of \$ 26,537.43 from the surplus, destined to project no. 3 006 concerning the "Remplacement des réservoirs à essence - Travaux publics";

To charge this expenditure as follows:

Source: Surplus

Appropriation:
Project: 3 006 " Remplacement des réservoirs essence - Travaux publics "

Budget account: 22-300-00-719

Expense: \$ 29,061.95 (taxes included)
Credit : \$ 26,537.43.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Fourniture et livraison de matériel d'égout

RÉSOLUTION N° 19-09-09

Objet : Fourniture et livraison de matériel d'égout

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 115 258,45 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison de matériel d'égout pour la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à ALBERT VIAU, DIVISION DE EMCO CORPORATION le contrat SMP-2019-32 à cette fin aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 115 258,45 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit:

Provenance:
Budget de fonctionnement 2019 et 2020

Imputation :
02-415-00-642 - Matériel d'égout 115 258,45 \$ (taxes incluses), soit un crédit budgétaire de 105 246,33 \$

Pour l'année 2020, les crédits budgétaires requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-09-09

Subject : Supply and delivery of sewage materials

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$115,258.45 (taxes included), for the supply and delivery of sewage materials for the period of October 1st, 2019 to September 30th, 2020, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to ALBERT VIAU, DIVISION DE EMCO CORPORATION the contract SMP-2019-32 to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$115,258.45 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follow:

Source:
Operating Budget 2019 and 2020

Appropriation:
02-415-00-642 - "Matériel d'égout" \$115,258.45 (taxes included), for a credit of \$105,246.33

For 2020, credits required for this activity will be maintained in the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Lavage de vitres, fenêtres et portes vitrées de divers bâtiments municipaux

RÉSOLUTION N° 19-09-10

Objet : Lavage de vitres, fenêtres et portes vitrées de divers bâtiments municipaux

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 6 573,17 \$ (taxes incluses), en 2019, pour le lavage des vitres, fenêtres et portes vitrées de divers bâtiments municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 19-09-10

Subject : Glass, window et glass door cleaning for various municipal building

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$6,573.17 (taxes included), in 2019, for the glass, window and glass door cleaning for various municipal building, including as needed all accessory costs;

D'autoriser une dépense de 18 426,82 \$ (taxes incluses), en 2020, pour le lavage des vitres, fenêtres et portes vitrées de divers bâtiments municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le contrat C-2019-51 à la compagnie ENTRETIEN D'ÉDIFICES HOLIDAY 2005 INC. à cette fin, aux prix forfaitaires soumis soit au montant de 23 569,88 \$ (taxes incluses), le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2019

Dépense: 6 573,17 \$ (taxes incluses)
Crédits: 6 002,18 \$

Provenance :
Budget de fonctionnement 2020

Dépense: 18 426,82 \$ (taxes incluses)
Crédits: 16 826,14 \$

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville

Imputation: 02-xxx-01-522 - Entretien et répartition - Bâtiments et terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Prolongation - Inspection annuelle et service d'entretien des systèmes avertisseurs incendies dans différents bâtiments municipaux

RÉSOLUTION N° 19-09-11

Objet : Prolongation - Inspection annuelle et service d'entretien des systèmes avertisseurs incendies dans différents bâtiments municipaux

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une prolongation du contrat C-2016-70, de trois (3) mois, à la compagnie PRÉVENTION INCENDIE SAFETY FIRST INC. et autoriser une dépense jusqu'à concurrence de 8 000 \$ (taxes incluses) pour l'entretien et la réparation des systèmes avertisseurs incendies dans différents bâtiments municipaux, conformément aux documents d'appels d'offres (période comprise entre le 1er octobre et le 31 décembre 2019);

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :

To authorize an expense for the amount of \$18,426.82(taxes included), in 2020, for the glass, window and glass door cleaning for various municipal building, including as needed all accessory costs;

To award the contract (C-2019-51) to the company ENTRETIEN D'ÉDIFICES HOLIDAY 2005 INC. to undertake these works at the lump sum prices submitted, for the total amount of \$23,569.88 (taxes included), all in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Sources:
Operating Budget 2019

Expense: \$6,573.17 (taxes included)
Credits: \$6,002.18

Sources:
Operating Budget 2020

Expense: \$18,426.82 (taxes included)
Credits: \$16,826.14

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner:

Appropriation:02-xxx-01-522 "Entretien et répartition - Bâtiments et terrains".

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 19-09-11

Subject : Contract extension - Annual inspection and maintenance services for the fire alarm system in different municipal buildings of the Town

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an extension of the contract C-2016-70, for three (3) months, to PRÉVENTION INCENDIE SAFETY FIRST INC. and authorising an expenditure of up to \$8,000 (taxes included) for the maintenance and repair of the fire alarm systems in various municipal buildings of the Town, all in accordance with tendering documents prepared for this contract (period between October 1st to December 31st 2019);

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:

Budget de fonctionnement 2019 (Période du 1er octobre au 31 décembre 2019)

Imputation :

Postes budgétaires: 02-xxx-00-523 - Système de sécurité- Édifices - xxx

Dépense: 8 000 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Operating Budget 2019(Period between October 1st to December 31st 2019)

Appropriation:

Budget accounts: 02-xxx-00-523 - Système de sécurité- Édifices - xxx

Expense: \$8,000 (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Fourniture et livraison de un (1) véhicule VUS neuf

RÉSOLUTION N° 19-09-12

Objet : Fourniture et livraison de un (1) véhicule VUS neuf

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 69 553,51 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et la livraison de un (1) véhicule, neuf, - VUS modèle Ford Police Interceptor hybride, année 2020, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE., le contrat (C-2019-77) à cette fin, aux prix soumis de 57 181,67 \$ (taxes incluses), incluant les options retenues, conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :

Règlement d'emprunt E-1904 amorti sur une période de cinq (5) ans;

Imputation :

Projet : 2019-210-01 Programme annuel de remplacement de véhicules de la Sécurité publique

Compte budgétaire : 22-200-00-741

Contrat : 57 181,67 \$ (taxes incluses)

Dépense: 69 553,51 (taxes incluses)

Crédits : 63 511,63 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-09-12

Subject : Supply and delivery of one (1) new SUV vehicle

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorise an expense for the amount of \$69,553.51 (taxes included) for the supply and delivery of one (1) new SUV vehicle, model Ford Police Interceptor hybrid, 2020, which included, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest bidder, that is FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE., the contract (C-2019-77) for this purpose, at the price submitted, \$57,181.67 (taxes included), including the selected options, all in accordance with the tendering documents for this contract;

To charge these expenditures as follows:

Source :

Loan by-law E-1904 with an amortization period over five (5) years;

Appropriation :

Project: 2019-210-01 "Programme annuel de remplacement de véhicules de la Sécurité publique"

Budget account: 22-200-00-741

Contract : \$57,181.67 (taxes included)

Expense: \$69,553.51 (taxes included)

Credit : \$63,511.63.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Nettoyage des puisards

RÉSOLUTION N° 19-09-13

Objet : Nettoyage des puisards

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 78 000 \$ (taxes incluses) pour le contrat C-2019-88 nettoyage des puisards, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC., le contrat à cette fin au prix unitaire soumis, soit au prix total de 73 475,06 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2019

Imputation :
02-415-00-458 - Services extérieurs - Nettoyage puisards

Contrat : 73 475,06 \$ (taxes incluses)
Dépense: 78 000 \$ (taxes incluses)
Crédits : 71 224,40 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-09-13

Subject : Cleaning of catch basins

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$78,000 (taxes included) to execute the contract C-2019-88 for the cleaning of catch basins, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC., the contract to undertake these works with the unit price submitted, for the amount of \$73,475.06 (taxes included), in accordance with the tendering documents; and

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating budget 2019

Appropriation:
02-415-00-458 - "Services extérieurs - Nettoyage puisards" -

Contract : \$73,475.06 (taxes included)
Expense : \$78,000 (taxes included)
Credits : \$71,224.40.

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Dépenses supplémentaire - Abattage des arbres publics

RÉSOLUTION N° 19-09-14

Objet : Dépenses supplémentaire - Abattage des arbres publics

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 19 750,92 \$ (taxes incluses) en 2019 dans le cadre du contrat « Abattage des arbres publics » (C-2018-21) accordé à la compagnie ARBO DESIGN INC.;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2019

RESOLUTION N° 19-09-14

Subject : Additional expense - Tree Cutting on Town Property

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize an additional expense for the amount of \$19,750.92 (taxes included) in 2019 under contract "Tree Cutting on Town Property" (C-2018-21) awarded to ARBO DESIGN INC.;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2019

Imputation :
02-762-00-457 - Services extérieurs - Entretien
des arbres

Dépense : 19 750,92 \$ (taxes incluses)
Crédit : 18 035,22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appropriation:
02-762-00-457 - "Services extérieurs - Entretien
des arbres"

Expense : \$19,750.92 (taxes included)
Credit : \$18,035.22.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Gestion du parc des compteurs d'eau

RÉSOLUTION N° 19-09-15

Objet : Gestion du parc des compteurs d'eau

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 57 500 \$ (taxes incluses) en 2019 pour la gestion du parc des compteurs d'eau, incluant tous les accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 115 700 \$ (taxes incluses) en 2020 pour la gestion du parc des compteurs d'eau, incluant tous les accessoires, le cas échéant;

D'accorder le contrat pour la « gestion du parc des compteurs d'eau » (C-2019-18) à la compagnie COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC (LABRECQUE LANGLOIS INC.) à cette fin aux prix unitaires soumis, soit 157 426,88 \$ (taxes incluses) pour la période comprise entre 1er octobre 2019 au 30 juin 2020, avec option de renouvellement au gré de la Ville pour les deux années subséquentes, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2019 - (57 500 \$)

Budget de fonctionnement 2020 - (115 700 \$)

Imputation:
02-132-00-444 - Lectures des compteurs d'eau

02-413-00-648 - Équipements spécialisés -
Compteurs

Contrat : 157 426,88 \$ (taxes incluses)
Dépense: 173 200 \$ (taxes incluses)
Crédits : 158 154,69 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-09-15

Subject : Water meter pool management

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To an expense for the amount of \$57,500 (taxes included) in 2019 for the management of water meter pool, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$115,700 (taxes included) in 2020 for the management of water meter pool, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the contract for the «management of the water meter pool» (C-2019-18) to COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC (LABRECQUE LANGLOIS INC.) to undertake these works at the unit prices submitted, for the total amount of \$157,426.88 (taxes included) for the period from October 1st 2019 to June 30th 2020, with a renewal option at the discretion of the Town for the two subsequent years, in accordance to the tendering documents prepared for this contract;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating budget 2019 - (\$57,500)

Operating budget 2020 - (\$115,700)

Appropriation:
02-132-00-444 - Lectures des compteurs d'eau

02-413-00-648 - Équipements spécialisés -
Compteurs

Contract : \$157,426.88 (taxes included)
Expense: \$173,200 (taxes included)
Credits : \$158,154.69.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Fourniture et livraison de une (1) hydro-excavatrice sur remorque

RÉSOLUTION N° 19-09-16

Objet : Fourniture et livraison de une (1) hydro-excavatrice sur remorque

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 99 855,79 \$ pour la fourniture et la livraison de une (1) hydro-excavatrice sur remorque;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie STELEM (CANADA) INC. le contrat (C-2019-85) à cette fin, aux prix soumis de 99 855,79 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat;

De modifier le programme triennal d'immobilisation 2019 pour le projet 2019-320-05 pour l'achat de un véhicule aspirateur en augmentant le crédit budgétaire de 75 000 \$ à 91 181,65 \$;

D'autoriser une affectation de 16 200 \$ du surplus accumulé à l'acquisition de véhicules et équipements lourds destiné au financement d'une partie du projet, vers le budget des activités d'investissement, destiné au projet 2019-320-05 de l'achat d'un véhicule aspirateur;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Règlement d'emprunt E-1904 pour un crédit budgétaire de 75 000 \$

|
Surplus accumulé affecté à l'acquisition de véhicules pour un crédit budgétaire de 16 181,65 \$

Imputation :
Projet: 2019-320-05 - Achat d'un véhicule aspirateur

Compte budgétaire : 22-300-00-742

Contrat : 99 855,79 \$ (taxes incluses)
Crédits : 91 181,65 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-09-16

Subject : Supply and delivery of one (1) hydro-excavation trailer

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorise an expense for the amount of \$99,855.79 taxes included for the supply and delivery of one (1) hydro-excavation trailer;

To award to the lowest bidder, that is STELEM (CANADA) INC., the contract (C-2019-85) for this purpose, at the price submitted, \$99,855.79 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract;

To modify the 2019 triennial capital expenditures Program, for project 2019-320-05 for the purchase of a vacuum truck by raising the budgetary credit amount from \$75,000 to \$91,181.65;

To authorize an assignment of \$16,200 from the appropriated accumulated surplus for the acquisition of vehicles and heavy equipment for the partial financing of the project, destined to project no. 2019-320-05 "Achat d'un véhicule aspirateur";

To charge these expenditures as follows:

Source :
Loan By-Law E-1904 for a budgetary credit amount of \$75,000

Affected accumulated surplus for the acquisition of vehicles and heavy equipment for a budgetary credit amount of \$16,181.65

Appropriation :
Project: 2019-320-05 - "Achat d'un véhicule aspirateur"

Budget account: 22-300-00-742

Contract : \$99,855.79 (taxes included)
Credits : \$91,181.65 \$.

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Services bancaires

RÉSOLUTION N° 19-09-17

Objet : Services bancaires

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De renouveler le contrat désignant la Banque Nationale du Canada à titre d'institution bancaire de la Ville de Mont-Royal jusqu'au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-09-17

Subject : Banking services

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To renew the contract designating the National Bank of Canada as a financial institution of the Town of Mount Royal until December 31, 2021.

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Dépense supplémentaire pour le contrat de la programmation du camp de tennis de l'été 2019

RÉSOLUTION N° 19-09-18

Objet : Dépense supplémentaire pour le contrat de la programmation du camp de tennis de l'été 2019

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 3 570,97 \$ (taxes incluses) pour la programmation du camp de tennis de l'été 2019 accordé à la compagnie 7011296 Canada Inc. (Club Sportif Côte-de-Liesse);

D'imputer la dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2019

Imputation :
02-756-00-448 - Services extérieures (Camp de tennis)

Contrat : 3 570,97 \$ (taxes incluses)
Crédits : 3 260,77 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-09-18

Subject : Additional expenditure for the Tennis camp contract for the 2019 summer

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an additional expenditure in the amount of \$3,570.97 (taxes included) for the Tennis camp for the 2019 season awarded to 7011296 Canada Inc. (Club Sportif Côte-de-Liesse);

To charge the expenses related to this contract as follows :

Source :
Operating Budget 2019

Appropriation :
02-756-00-448 - Services extérieures (Camp de tennis)

Contract : \$3,570.97 (taxes included)
Credit : \$3,260.77.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 400, avenue Lazard

RÉSOLUTION N° 19-09-19

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 400, avenue Lazard

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 400, avenue Lazard, soit le lot 1 680 171, a soumis une demande de dérogation mineure visant à légaliser, conformément au Règlement sur les dérogations mineures N°1312, la marge de recul arrière existante à 5,80 m, empiétant de 0,296 m dans la marge de 6,096 m requise au moment de la construction en 1955;

ATTENDU QUE suite à des modifications réglementaires subséquentes, la réglementation actuelle prévoit une marge arrière minimale de 6 m portant l'empiètement à 0,2 m;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation est rendue nécessaire par l'empiètement de 0,296 m au moment de la construction;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera la marge de recul arrière mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente;

ATTENDU QU' après mûre réflexion lors de sa séance tenue le 19 juillet 2019, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accepter cette demande de dérogation mineure;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'accepter, conformément au Règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser à 5,80 m la marge de recul arrière de l'immeuble situé au 400, avenue Lazard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-09-19

Subject : Minor Variance for the property located at 400 Lazard Avenue

WHEREAS the owner of the immovable property located at 400 Lazard Avenue, being lot 1 680 171, has submitted an application for a minor variance to legalize, in accordance with By-law No.1312, the existing rear setback at 5.80 m, encroaching by 0.296 m on the 6.096 m required at the time construction in 1955;

WHEREAS following subsequent by-law modifications, the present by-law specifies a minimum rear setback of 6 m thereby bringing the encroachment to 0.2 m;

WHEREAS the present request is necessary due to the 0.296 m encroachment at the time of construction;

WHEREAS the approval of this application would legalize non-conforming rear setback but cannot apply to any future additions;

WHEREAS after due deliberation at its meeting held on July 19, 2019, the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor variance be accepted;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To accept, in accordance with Minor Variance By-law No.1312, to legalize at 5.80 m the rear setback of the property located at 400 Lazard Avenue.

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 477, avenue Kindersley (lot N° 1 679 953)

RÉSOLUTION N° 19-09-20

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 477, avenue Kindersley (lot N° 1 679 953)

ATTENDU QUE la propriété au 477 avenue Kindersley a un lot irrégulier, rendant l'installation d'une piscine difficile;

RESOLUTION N° 19-09-20

Subject : Minor Variance for the property located at 477 Kindersley Avenue (lot No. 1 679 953)

WHEREAS the property at 477 Kindersley is an irregular shaped lot, thus making the installation of a pool difficult;

ATTENDU QUE l'objet de cette demande vise à légaliser, conformément au règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, l'installation de la clôture et la construction d'une piscine creusée dans la marge de recul avant de ce lot irrégulier, au lieu d'être érigée 1 m en retrait de la façade de la maison;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande autoriserait l'installation d'une clôture de 1,80 m dans la cour avant gauche et le long de la ligne de propriété avant, sans empiéter devant la façade avant et légaliserait l'installation d'une piscine creusée dans l'aire fermée à 1,5 m de la limite de propriété avant;

ATTENDU QUE conformément au Règlement sur les dérogations mineures N° 1312 et après mûre réflexion lors de sa réunion tenue le 19 juillet 2019, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé que cette demande de dérogation mineure soit acceptée;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'accepter, conformément au Règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser l'installation de la clôture et la construction d'une piscine creusée dans la marge de recul avant de ce lot irrégulier, au lieu d'être érigée 1 m en retrait de la façade de la maison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS a minor variance is being submitted to legalize, in accordance with Minor Variance By-law No.1312, the installation of a fence and the construction of an in-ground pool within the front setback of this irregular lot, instead of being erected 1m back behind the façade of the home;

WHEREAS the approval of this application would allow the installation of a 1,80 m fence in the left side front yard and right along the front property line, not encroaching beyond the front façade and legalizing the installation of an in-ground pool in the enclosed area 1,5 m from the front property line;

WHEREAS in accordance with Minor Variance By-law No. 1312 and after due deliberation at its meeting held on July 19, 2019, the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor variance be accepted;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To accept, under Minor Variance By-law No. 1312, to legalize the installation of the fence and the construction of an in-ground pool in the front setback of this irregular lot, instead of being erected 1 m behind the home facade.

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 19-09-21

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 16 août 2019:

Plan N°4: 510 Mitchell pour «Demande PIIA expirée – Agrandissement arrière et avant au deuxième étage »;

RESOLUTION N° 19-09-21

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on August 16, 2019:

Plan No.4: 510 Mitchell for "Expired PIIA request – Rear addition and second floor to the front";

Plan N°11 : 290 Laird pour « Modification des fenêtres sur la façade (noir) et arrière (blanc) »; Sous réserve : les 7 maisons en rangée ont des fenêtres blanches; donc, approuver les fenêtres toutes en blanc, afin de conserver le caractère unitaire et symétrique par rapport aux unités d'origine attachées. La porte d'entrée noire est acceptée;

Plan N°12 : 555 Mitchell pour « Changer la modulation des fenêtres sur 2 façades »;

Plan N°14 : 1011 McNaughton pour « Approbation du panneau des échantillons pour les finis extérieurs (clin, pierre, brique, fenêtres, bardeaux) »; APPROUVÉ : L'échantillon de brique présenté : WATSONTOWN BRICK COMPANY- Manhattan series: Regency Kit (type 8, modular) est accepté;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 30 août 2019 et prolongement le 4 septembre pour les plans 23 à 33:

Plan N° 1 : 30-32 Dobie pour « Remplacer les fenêtres et portes existantes : modifier la couleur pour le Gentek #559 (Pearl/Kaki) »;

Plan N° 3 : 312 Trenton pour « Modification des façades et approbation du panneau d'échantillons »;

Plan N° 4 : 147 Dunrae pour « Terrasse arrière»;

Plan N° 5 : 210 Carlyle pour « Modification aux plans approuvés (travaux en cours): modifier les ouvertures sur 2 façades » Sous réserve : doit réduire la taille de la fenêtre au 2e étage ou augmenter celle en dessous du rez-de-chaussée; corriger la fenêtre supérieure pour réduire les proportions de la fenêtre (hiérarchie).;

Plan N° 7 : 1985 Hanover pour « Changer le revêtement extérieur pour un crépi d'acrylique » Sous réserve : la texture de l'acrylique soit identique à celle de l'échantillon soumis;

Plan N° 8 : 1307 Dunraven pour « Remplacer et/ou modifier les volets et les fenêtres »;

Plan N° 10 : 62 Wicksteed pour « Vestibule » ;

Plan N° 11 : 3333 Graham pour « Structure sur le toit pour surélever des climatiseurs » ;

Plan N° 12 : 52 Wicksteed pour « Approbation du panneau des échantillons : brique, fenêtres et portes, déclin, toiture, soffites et fascias » Sous réserve : Option de brique présentée lors de la séance du CCU du 16 août 2019 est acceptée. Marque: Belden: Brandywine Velour mais doit resoumettre le choix de la couleur du mortier (ton gris foncé) et le rendu des couleurs à resoumettre avec les portes de couleur claire conformément à la présentation;

Plan No.11: 290 Laird for "Modification to the front façade windows (black) and to the rear façade windows (white)"; Subject to: all 7 attached townhouses have white windows; therefore, approving windows all in white, to maintain the unitary and symmetrical character with respect to the original construction attached units. Front door in black is approved;

Plan No.12: 55 Mitchell for "Changing windows' modulation on two facades";

Plan No.14: 1011 McNaughton for "Approval of sample board for exterior finishes (siding-stone – brick – windows – shingles)"; APPROVED: Presented brick sample: WATSONTOWN BRICK COMPANY- Manhattan series: Regency Kit (type 8 , modular) is accepted;

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on August 30, 2019 and extended on September 4th, for plans 23 to 33:

Plan No. 1: 30-32 Dobie to "Replace Existing Windows and Doors: Changing color to Gentek # 559 (Pearl / Khaki)";

Plan No. 3: 312 Trenton for "Modifications to façades and approval of sample board";

Plan No. 4: 147 Dunrae for "Rear Terrace";

Plan No. 5: 210 Carlyle for "Modification to Approved Plans (Work in Progress): Modify Openings on 2 Façades" Subject: Must reduce the size of the window to the 2nd floor or increase the one below the ground floor ; correct the upper window to reduce the proportions of the window (hierarchy);

Plan No. 7: 1985 Hanover for "Changing the exterior cladding for acrylic rendering" Subject: the texture of the acrylic is identical to that of the submitted sample;

Plan No. 8: 1307 Dunraven for "Replacing and / or modifying Shutters and Windows";

Plan No. 10: 62 Wicksteed for "Vestibule";

Plan No. 11: 3333 Graham for "Rooftop structure to elevate air conditioning units";

Plan No. 12: 52 Wicksteed for " Approval of sample board: Brick, windows and doors, siding, roof, soffits and fascia" Subject to: Brick option presented at the August 16, 2019 CCU meeting is accepted. Brand: Belden: Brandywine Velour but must resubmit the choice of the color of the mortar (dark gray tone) and the color rendering to be resubmitted with the light colored doors according to the presentation;

Plan N° 13 : 1011 MacNaughton pour « Approbation du panneau des échantillons pour les finis extérieurs (déclin, pierre, brique, fenêtres, bardeaux) » Sous réserve : Fenêtres couleur: GENTEK: #506 -Vent de fumée/ Winswept Smoke;

Plan N° 14 : 331 Portland pour « Agrandissement arrière au-dessus de la cuisine existante » ;

Plan N° 15 : 1189 Lucerne pour « Nouvelle maison – démolition déjà accordée et approbation du panneau d'échantillons » Sous réserve : Option # 2 brique; Meridian Brick: couleur "Ballcroy Matt" - module métrique (le CCU aimerait voir le panneau complet des échantillons), joints concaves gris et Gentek # 523 "Ardoise / Charbon": pour les panneaux en aluminium, les soffites, les fascias, les portes et les fenêtres. Sous réserve que toutes les fenêtres soient de la même couleur, mais doivent resoumettre le concept de la colonne à l'entrée (différents styles à explorer). La pierre est acceptée, mais la modulation de la pierre doit être montrée et soumise pour approbation;

Plan N° 17 : 420 Carlyle pour « Agrandissement arrière au 2eme étage » Sous réserve : doit garder la grande fenêtre telle quelle (ne pas tourner sur le côté) et éliminer la petite fenêtre; le nouveau mur proposé est trop occupé et moins esthétique que le mur actuel. Le garde-corps peut être conservé comme modèle existant;

Plan N° 19 : 425 Beverley pour « Rénovation de la façade avant » Sous réserve : les finitions: Longboard Table Walnut 6" et GENTEK Windswept;

Plan N° 20 : 146 Dobie pour « Modification d'une demande déjà approuvée – Volume de l'agrandissement à l'arrière »;

Plan N° 21 : 1915 Dumfries pour « Modification des façades, nouveau revêtement et terrasse (échantillons) » Sous réserve : Aucun échantillon approuvé. Option A approuvée. doivent soumettre à nouveau les échantillons de couleur Mortar plus proche de la couleur de la brique ou de Betonix 'gris' 24 / 150LS30 (13);

Plan N° 22 : 5152 Berwick pour « Remplacer le revêtement de briques sur les trois façades (maison semi-détachée) » Sous réserve : Option acrylique sur panneaux cimentaires ou option de briques en damier de couleur comme le reste de la façade. Pas de briques blanches;

Plan N° 23 : 76 Dunrae pour « Agrandissement arrière et terrasse latérale couverte » ;

Plan N° 24 : 533 Stanstead pour « Modification au permis émis : nouvelle brique sur toutes les façades » Sous réserve : Respecter tous les détails de briques sur la maison existante. Mettre un mortier un peu plus foncée que celui sur la maison existante ;

Plan No. 13: 1011 MacNaughton for "Approval of sample board for Exterior Finishes (siding, stone, brick, windows, shingles)" Subject to: Windows color: GENTEK: # 506-Smoke / Winswept Smoke;

Plan No. 14: 331 Portland for "Rear addition above existing kitchen extension";

Plan No. 15: 1189 Lucerne for "New house (demolition already approved) and approval of sample board" Subject to: Option # 2 brick; Meridian Brick: color "Ballcroy Matt" - metric module (the CCU would like to see the complete sample board) , grey concave joints and Gentek # 523 "Slate / Charcoal": for aluminum panels, soffits, fascias, doors and windows. Provided that all windows are the same color, but must resubmit the concept of the column at the entrance (different styles to explore). The stone is accepted, but the modulation of the stone must be shown and submitted for approval;

Plan No. 17: 420 Carlyle for "2nd floor rear extension" Subject to: must keep the large window as it is (do not turn to the side) and eliminate the small window; the proposed new wall is too busy and less aesthetic than the current wall. The handrail can be kept as the existing model;

Plan No. 19: 425 Beverley for "Renovation of front facade" Subject to: finishes: Longboard Table Walnut 6 "and GENTEK Windswept ;

Plan No. 20: 146 Dobie for "Modification to approved plans - Volume of Rear addition";

Plan No. 21: 1915 Dumfries for "Modification of façades, new cladding and terrace (samples)" Subject to: No samples approved. Option A approved. Must resubmit the Mortar color samples closer to the color of brick or Betonix 'gray' 24 / 150LS30 (13);

Plan No. 22: 5152 Berwick for "Replace the brick cladding on 3 of the facades (semi-detached house)" Subject to: Acrylic option on cement boards or option of different bricks tones to match the rest of the facade. No white bricks;

Plan No. 23: 76 Dunrae for "Rear addition and side yard covered terrace";

Plan N ° 24: 533 Stanstead for "Modification to permit issued: new brick on all facades" Subject to: Replicate all brick details found on the existing house. Put a mortar a little darker than the one on the existing house;

Plan N° 26 : 555 Laird pour « Rénovation des façades : fascias et soffites, pignon en façade et détail sur la porte de garage. Enlever les éléments décoratifs sous les fenêtres » Sous réserve : Couleur : Gentek : Blanc Pur 431. Les éléments décoratifs sous les fenêtres peuvent être enlevés;

Plan N° 27 : 59 Vivian pour « Retrait de 2 fenêtres au sous-sol » Sous réserve : s'assurer que l'enlèvement des fenêtres est conforme avec le CNB;

Plan N° 28 : 130 Appin pour « Travaux sans permis - terrasse arrière et porte patios » ;

Plan N° 31a : 2167 Kildare pour « Remplacer fenêtres, porte de garage, porte entrée et volets » Sous réserve : La porte d'entrée doit être noir ;

Plan N° 32 : 724 Johnson pour « Demande PIIA déjà approuvé a expirée - Modifications des façades » ;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 16 août 2019:

Plan N°2 : 826 Lucerne pour « Mur arrière : modifier les ouvertures existantes et agrandir la terrasse existante »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « les commentaires précédents sont maintenus; toutes les nouvelles fenêtres doivent être beiges (lin) et assorties aux fenêtres de la façade avant. Les réparations de brique doivent être faites afin de marier la brique existante, sans ligne de coupe ».

Plan N°13 : 612 Dawson pour « Modifier les fenêtres existantes pour des noires sur les façades avant et latérale, blanches sur la façade arrière et retrait des carreaux »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les commentaires du CCU précédent sont maintenus »;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 30 août 2019 et prolongement le 4 septembre pour les plans 23 à 33 :

Plan N° 6 : 146 Surrey pour « Changer les soffites et gouttières blanches pour la couleur noir » REFUSÉ pour les raisons suivantes: « la couleur noire n'est pas approuvée pour les soffites et les fascias de cette maison; et suggère que pour les futures fenêtres, la couleur reste blanche »;

Plan No. 26: 555 Laird for "Renovation of facades: fascias and soffits, front gable and detail on the garage door. Remove decorative elements under windows » Subject to: Color: Gentek: Pure White 431 and decorative elements under windows can be removed;

Plan # 27: 59 Vivian for "Removal of 2 basement windows" Subject to: ensure that removal of windows is in accordance with the NBC;

Plan N° 28: 130 Appin for "Rear terrace and new patio door - work completed without permit ";

Plan N° 31a: 2167 Kildare for "Replacing windows, garage door, front entrance door and shutters" Subject to: The entrance door must be black;

Plan No. 32: 724 Johnson for "Already Approved PIIA Application that has expired - Façade Modifications";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on August 16, 2019:

Plan No.2: 826 Lucerne for "Modifying the existing openings and extending the existing deck"; REFUSED for the following reasons: "Maintain previous comments; all new windows to be beige (linen) to match the front façade windows. Brick patch must be done to marry with the existing brick and not have a cut line";

Plan No.13: 612 Dawson for "Modifying the existing windows to black on the front and side facades, white on the rear façade and removal of the small panes"; REFUSED for the following reasons: "CCU maintains comments";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on August 30 and extended on September 4th, 2019, for plans 23 to 33 :

Plan No. 6 146 Surrey for "Change soffits and gutters from white to black color"; Refused for the following reasons: "the color black is not approved for the soffits and fascias on this house's; and suggests that for future windows, the color remain white";

Plan N° 9 : 84 Thornton pour « Rénover les façades (ajout et changement de crépi sous les fenêtres et ajout d'un élément architectural en façade) » REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Cette maison est unique a VMR et son style architectural est intact et cohérent ; doit être maintenu, préserver, et à ne pas moderniser car cela enlève l'intégrité dans sa valeur architectural. Le grillage en dessous des fenêtres contribue à la longueur de la fenêtre qui est bien proportionnée dans son cadrage de briques ; à ne pas retirer »;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25. Renouvellement de deux membres professionnels et membres du conseil au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

RÉSOLUTION N° 19-09-22

Objet : Renouvellement de deux membres professionnels et membres du conseil au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

De nommer, conformément au Règlement no.1434 sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), M. Jean Beaudoin membre du CCU, désigné sous le vocable «membre nommé», pour une période de 2 ans, à partir du 1er janvier 2020;

D'accorder à M. Beaudoin une rémunération de 500 \$ par réunion à laquelle il assistera;

De nommer, conformément au Règlement no.1434 sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), M. Luc Trudeau membre du CCU, désigné sous le vocable «membre nommé», pour une période de 2 ans à partir du 21 octobre 2019;

D'accorder à M. Trudeau une rémunération de 500 \$ par réunion à laquelle il assistera;

De nommer, conformément au Règlement no.1434 sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), Mme. Erin Kennedy membre du CCU, désignée sous le vocable «Présidente», pour une période de 2 ans, à partir de novembre 2019;

D'accorder à Mme. Kennedy une rémunération de 250 \$ par réunion à laquelle elle assistera;

De nommer, conformément au Règlement no.1434 sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), Philippe Roy et Minh Diem Le Thi, comme membres suppléants du CCU, pour une période de 2 ans, à partir de novembre 2019, le tout conformément au règlement no1434;

Plan No. 9: 84 Thornton to "Renovate the facades (add and change stucco under the windows and add an architectural element to the facade)" REFUSED for the following reasons: "This house is unique to VMR and its architectural style is intact and coherent; must be maintained, preserved, and not modernized as this removes integrity in its architectural value. The decorative metal under the windows contributes to the length of the window which is well proportioned in its brick framing; not to be removed ";

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 19-09-22

Subject : Renewal of two professional members and council members within the Planning Advisory Committee (PAC)

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To designate, in accordance to By-law No. 1434 with respect to Planning Advisory Committee (PAC), Mr. Jean Beaudoin member of the PAC, called "appointed member", for a 2 year period as of January 1, 2020;

To award a remuneration of \$500 to Mr. Beaudoin per meeting attended;

To designate, in accordance to By-law No.1434 with respect to Planning Advisory Committee (PAC), Mr. Luc Trudeau member of the PAC, called "appointed member", for a 2 year period as of October 21, 2019;

To award a remuneration of \$500 to Mr. Trudeau per meeting attended;

To designate, in accordance to By-law No.1434 with respect to Planning Advisory Committee (PAC), Mrs. Erin Kennedy member of the PAC, called "President", for a 2 year period as of November 2019;

To award a remuneration of \$250 to Mrs. Kennedy per meeting attended;

To designate, in accordance to By-law No.1434 with respect to Planning Advisory Committee (PAC), Philippe Roy and Minh Diem LeThi as acting members of the PAC, for a 2 year period, as of November 2019, the whole in accordance with by-law no. 1434;

De modifier la résolution no 17-12-08 en remplaçant le montant de 400 \$ par 500 \$.

To modify resolution no.17-12-08 by replacing the amount of \$400 to \$500.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

- 26. Adoption du Règlement no E-1906 autorisant des dépenses et un emprunt de 6 500 000 \$ pour le versement d'une quote-part à Projet REM dans le projet de construction d'une dalle au-dessus de la voie ferrée au centre-ville de Mont-Royal**

RÉSOLUTION N° 19-09-23

RESOLUTION N° 19-09-23

Objet : Adoption du Règlement no E-1906 autorisant des dépenses et un emprunt de 6 500 000 \$ pour le versement d'une quote-part à Projet REM dans le projet de construction d'une dalle au-dessus de la voie ferrée au centre-ville de Mont-Royal

Subject : Adoption of By-law No. E-1906 to Authorize Capital Expenditures and a Loan of \$6,500,000 for payment to Projet REM of a portion of the costs to construct a platform above the railway in Town of Mount Royal's Town Center area

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° E-1906 autorisant des dépenses et un emprunt de 6 500 000 \$ pour le versement d'une quote-part à Projet REM dans le projet de construction d'une dalle au-dessus de la voie ferrée au centre-ville de Mont-Royal a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 19 août 2019;

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No. E-1906 to Authorize Capital Expenditures and a Loan of \$6,500,000 for payment to Projet REM of a portion of the costs to construct a platform above the railway in Town of Mount Royal's Town Center area was preceded by a filing and a notice of motion given on August 19, 2019;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

D'adopter le Règlement n° E-1906 autorisant des dépenses et un emprunt de 6 500 000 \$ pour le versement d'une quote-part à Projet REM dans le projet de construction d'une dalle au-dessus de la voie ferrée au centre-ville de Mont-Royal.

To adopt By-law No. E-1906 to Authorize Capital Expenditures and a Loan of \$6,500,000 for payment to Projet REM of a portion of the costs to construct a platform above the railway in Town of Mount Royal's Town Center area.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

- 27. Dépôt et avis de motion du projet de règlement no 1380-16 modifiant le règlement no 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait au stationnement des bicyclettes et des autres véhicules de transport actif**

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de règlement no 1380-16 modifiant le règlement no 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait au stationnement des bicyclettes et des autres véhicules de transport actif

Subject : Filing and notice of motion of draft By-law No. 1380-16 to amend By-law No. 1380 concerning sanitation, safety, peace and order with respect to the parking of bicycles and other active transport vehicles

La conseillère conseillère Michelle Setlakwe dépose le projet de règlement no 1380-16 modifiant le règlement no 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait au stationnement des bicyclettes et des autres véhicules de transport actif et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Councillor Michelle Setlakwe files draft By-law No. 1380-16 to amend By-law No. 1380 concerning sanitation, safety, peace and order with respect to the parking of bicycles and other active transport vehicles and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

28. Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no E-1907 décrétant la réalisation de travaux de construction d'un complexe sportif et communautaire et un emprunt de 27 800 000\$ à cette fin

Objet : Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no E-1907 décrétant la réalisation de travaux de construction d'un complexe sportif et communautaire et un emprunt de 27 800 000\$ à cette fin

Subject : Filing and notice of motion of Draft By-law No. E-1907 to order the construction of a sports and community complex and a loan of \$27,800,000 for that purpose

La conseillère Michelle Setlakwe dépose le projet de règlement no E-1907 décrétant la réalisation de travaux de construction d'un complexe sportif et communautaire et un emprunt de 27 800 000 \$ à cette fin et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente.

Councillor Michelle Setlakwe files Draft By-law No. E-1907 to order the construction of a sports and community complex and a loan of \$27,800,000 for that purpose and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

29. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

30. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 19-09-24

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

RESOLUTION N° 19-09-24

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the September 19, 2019 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (C.Q.L.R, chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 ainsi qu'aux réunions extraordinaires relatives au budget et au PTI afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à ces séances en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the September 19, 2019 agglomeration council regular meeting as well as all special meetings pertaining to the budget and the TCEP in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during these meetings and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

31. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

32. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 31 et 15 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 21 h 40.

33. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 19-09-25

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De lever la séance à 21 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 19-09-25

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To close meeting at 21:40.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy